



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit social

de l'Université Paris Ouest Nanterre  
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit social

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140007342

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention de master *Droit social* de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense tend à assurer l'acquisition de toutes les connaissances et compétences nécessaires aux différents métiers ouverts aux juristes spécialisés dans le domaine du droit social. Elle entend permettre une très solide maîtrise du droit, de son langage, de ses techniques et de ses enjeux en même temps qu'une spécialisation progressive en droit social.

Sa structuration repose sur un tronc commun en première année (M1) composé, pour chaque semestre, d'une unité de spécialisation en droit social, d'une unité générale composée d'enseignements relevant d'autres champs de spécialisation et d'une unité de méthodologie et de professionnalisation, destinée à préparer le choix d'un parcours recherche ou professionnel. En seconde année (M2), trois spécialités sont offertes : une spécialité *Droit social et gestion des ressources humaines* à finalité professionnelle ; une spécialité *Droit de la protection sociale et de la santé* à finalités recherche et professionnelle et une spécialité *Droit social et relations professionnelles* à finalité recherche. Dans le cadre de cette dernière spécialité, il est proposé de créer un nouveau parcours réservé à la formation continue. La spécialité comprendrait dès lors deux parcours : un parcours recherche indifférencié intitulé *Etudes approfondies en droit du travail et des relations professionnelles* et un parcours formation continue intitulé *Droit du travail et de la protection sociale*. Les deux spécialités à orientation professionnelle comprennent l'une et l'autre un parcours en apprentissage aux côtés du parcours professionnel classique.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit social* repose sur un projet pédagogique cohérent couvrant tous les métiers du droit social et ménageant une place importante à l'ouverture internationale et européenne. Conçue sur le mode d'une spécialisation progressive et d'un prolongement des enseignements entre le M1 et le M2, elle ne présente aucun caractère tubulaire et permet tout à la fois une réorientation des étudiants au sortir du M1 et l'arrivée en M2 de nouveaux étudiants, ce que favorisent les critères et les méthodes de sélection (première sélection sur la base du dossier, mais aussi des résultats obtenus à une épreuve écrite à laquelle doivent se soumettre tous les candidats).

Chaque spécialité a une identité propre, ce qui traduit une approche globale de la formation en droit social. Ainsi, les deux spécialités à orientation professionnelle ont-elles chacune un marqueur bien identifié (Gestion des ressources humaines (GRH) pour l'une, protection sociale et santé pour l'autre). La spécialité recherche complète utilement l'offre en proposant une véritable initiation à la recherche avec un soutien méthodologique fort.

Dès le M1, les étudiants sont accompagnés dans leur choix d'un M2 à finalité recherche ou à finalité professionnelle par différents enseignements pratiques ou initiations (découvertes des métiers du droit social, méthodologie de la recherche juridique, pratiques sociales) qui prennent place dans une unité d'enseignement (UE) Méthodologie et professionnalisation mise en place au premier semestre (S1) comme au second (S2). A ses côtés, deux unités de recherche sont constituées par semestre, l'une dédiée à la spécialisation en droit social, l'autre aux disciplines relevant d'autres champs. La structure du M1 bénéficie ainsi d'une bonne lisibilité et son volume annuel d'enseignement fixé à 504h de cours magistraux auquel s'ajoutent 108h de travaux dirigés est adapté.

En M2, l'alternance et la formation continue sont particulièrement encouragées par le biais d'un accompagnement et d'une organisation adaptée. Ainsi, les deux spécialités à orientation professionnelle proposent un parcours en apprentissage auquel s'ajoute un parcours professionnel plus classique ouvrant également sur l'alternance par le biais de contrats de professionnalisation ou de stages à mi-temps. La création envisagée d'un parcours spécifiquement réservé à la formation continue au sein de la spécialité recherche témoigne également du souci de ce public particulier.

Concernant les compétences additionnelles et transversales, on relève à la fois des atouts et des faiblesses. Au rang des atouts, on signalera l'apprentissage linguistique qui est favorisé par un cours de 36 heures en langue anglaise en M1 et par les enseignements de droit comparé de M1 et de M2 qui ouvrent sur des lectures et des échanges dans diverses langues étrangères. L'inscription au TOEFL est également favorisée par une aide financière. On notera l'absence d'une option C2I niveau 2 métiers du droit qui n'a pas été instituée dans le cadre de la politique de l'établissement.

La mention *Droit social* bénéficie en outre de l'adossement à un laboratoire de recherche spécialisé dans le champ considéré, à la notoriété et au dynamisme reconnu (IREP - Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles). L'association des étudiants de la formation aux activités de ce laboratoire est réelle puisqu'outre l'accompagnement qui leur est proposé dans la réalisation de leurs travaux personnels, ils participent aux manifestations scientifiques du laboratoire.

Le soutien apporté par les milieux professionnels est également très fort. La mention entretient des rapports privilégiés avec plus d'une centaine d'entreprises et de cabinets d'avocats qui contribuent à l'enseignement par le biais de représentants intégrés à l'équipe pédagogique, l'accueil des étudiants dans le cadre de dispositifs d'alternance ou de stage et qui assurent leur encadrement. Enfin, l'ouverture internationale de la mention est marquée avec l'entretien de relations régulières (accueil de professeurs invités, accueil d'étudiants pour une durée de 3 mois à un an) avec une dizaine d'universités européennes, des universités africaines, une université brésilienne et une université canadienne.

L'attractivité de la mention est forte. L'effectif en M1 est en constante progression. Il a pratiquement doublé entre 2007/2008 et 2011/2012 (134 à 256 inscrits). En M2, l'effectif des trois spécialités est stable et il se compose d'étudiants venus d'horizons divers dans des proportions significatives (au-delà de 50 % certaines années). Les modalités de sélection qui reposent sur une épreuve écrite à laquelle tous les étudiants doivent se soumettre expliquent en partie ce résultat.

Les taux de réussite sont par ailleurs satisfaisants avec un taux qui oscille en M1 entre 58 et 68 % et en M2 entre 77 % et 100 % suivant la spécialité et l'année considérée.

Concernant l'insertion professionnelle et le devenir des diplômés, il est regrettable que l'établissement ne se soit doté d'aucun outil permettant le recueil de données sur le sujet. Les responsables de la mention ont toutefois



pallié cette carence en menant en 2012 leur propre enquête dont les résultats couvrant la période 2007/2011 sont livrés. Le taux de réponse étant élevé (entre 83 et 91 % selon les spécialités), ils livrent des résultats significatifs. Il ressort de cette enquête une insertion professionnelle quantitativement élevée puisque le taux de demandeur d'emploi se situe entre 6 et 9 % selon les spécialités et une figure dominante qu'est l'insertion en entreprise sous CDI.

La poursuite en thèse concerne tous les ans trois à sept étudiants pour la spécialité recherche *Droit social et relations professionnelles*, ce qui la place à un bon niveau. Dans le cadre du parcours recherche de la spécialité *Droit de la protection sociale et de la santé*, la poursuite en thèse reste assez marginale (au regard des données transmises qui manquent par ailleurs de précision), ce qui interroge l'utilité de la différenciation.

Le pilotage de la mention présente des atouts et quelques faiblesses qui concernent davantage les spécialités que la mention elle-même (d'où la non reprise de ces éléments dans l'appréciation de chaque spécialité). Au rang des atouts, on mentionnera la très solide équipe pédagogique qui comprend des universitaires français et étrangers à la notoriété reconnue auxquels sont associés de nombreux intervenants professionnels couvrant tous les métiers du droit social. Un comité de perfectionnement, dont la composition, le rôle et le fonctionnement sont définis, a également été mis en place. Les faiblesses concernent l'évaluation des enseignements en M1 qui n'apparaît pas clairement là alors que dans les diverses spécialités de M2, elle a été formalisée, afin de nourrir la réflexion du comité de perfectionnement de la mention. L'autre difficulté relevée concerne l'évaluation des étudiants, mais elle relève davantage des spécialités.

- Points forts :
  - Projet pédagogique exemplaire, car il a été construit à partir des débouchés et de leurs champs respectifs de spécialisation et que tous les parcours ont été judicieusement articulés.
  - Forte attractivité.
  - Equipe pédagogique de grande qualité.
  - Fort adossement aux milieux professionnels.
  - Rattachement à un laboratoire spécialisé dans le champ considéré.
  - Fort développement de l'alternance.
  - Prise en compte des spécificités du public de formation continue.
  - Bon suivi de l'insertion professionnelle.
- Point faible :
  - Faiblesse du soutien administratif au regard des exigences de l'alternance et de la formation continue.

## Recommandations pour l'établissement

Le soutien administratif apporté à la mention mériterait d'être renforcé, tant au regard des exigences de l'alternance et de la formation continue que de l'option prise par l'établissement de laisser les formations assurer le suivi des diplômés.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



# Evaluation par spécialité

## Droit de la protection sociale et de la santé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la protection sociale et de la santé* vise à former des juristes de haut niveau spécialisés dans le domaine du droit de la santé et du droit de la protection sociale. Il s'agit de leur permettre de maîtriser parfaitement les diverses formes de protection de la santé et de couverture des risques sociaux et non de les préparer spécifiquement à la gestion de la protection sociale et de celle des établissements de la santé.

La spécialité est dotée de trois parcours : un parcours en apprentissage, un parcours professionnel et un parcours recherche. Les débouchés professionnels identifiés concernent le secteur privé (barreau, entreprises, organisations syndicales et professionnelles, presse spécialisée) comme le secteur public (carrières sociales de la fonction publique accessibles sur concours).

- Appréciation :

Le projet pédagogique est clair et cohérent. Les enseignements proposés sont en parfaite adéquation avec l'objectif de la formation et les débouchés identifiés. Ces débouchés incluant les carrières sociales de la fonction publique, un partenariat avec l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) a été judicieusement noué.

Les trois parcours ont été pensés globalement dans le respect de leur identité propre. Les deux semestres de formation sont structurés autour d'enseignements communs et d'enseignements spécifiques tenant compte de l'orientation professionnelle ou recherche. Dans le parcours recherche, l'initiation à la recherche est réel avec une UE spécifique consacrée à la méthodologie de la recherche (mutualisée avec la spécialité recherche de la mention) et un mémoire de recherche.

L'effectif de la formation est stable (25 à 33 étudiants) avec un nombre significatif d'étudiants ne venant pas du M1 correspondant. On regrettera l'absence de données sur la répartition des inscrits par parcours, ainsi que sur le nombre de candidatures déposées. Le taux d'insertion professionnelle est très élevé puisqu'il est de 100 % dans le parcours apprentissage et de 90 % en moyenne dans les autres parcours. Il est regrettable que la poursuite d'études en doctorat soit peu renseignée (mention est faite d'un contrat doctoral et d'une soutenance de thèse sur la période considérée) et les données transmises manquent de précision (aucune donnée notamment sur les CIFRE - conventions industrielles de formation par la recherche -).

- Points forts :

- L'adéquation de la spécialité aux besoins professionnels.
- L'alternance offert par le parcours apprentissage et le parcours professionnel.
- Les très bons résultats en matière d'insertion professionnelle.

- Points faibles :

- Suivi de la poursuite d'études en doctorat à améliorer.
- Imprécision des conditions d'évaluation des étudiants.
- Faiblesse du soutien administratif.



## Recommandations pour l'établissement

Le soutien administratif mériterait d'être renforcé. La mise en place d'indicateurs sur la poursuite en doctorat dans le cadre de conventions CIFRE serait utile. Il conviendrait d'améliorer le suivi des étudiants et de mieux préciser les conditions de leur évaluation.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Droit social et gestion des ressources humaines

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit social et gestion des ressources humaines* vise à former des juristes d'entreprise de haut niveau spécialisés en droit social. Elle permet une connaissance approfondie du droit social complétée par une compréhension du cadre d'analyse gestionnaire des relations sociales et des relations de travail, ainsi que des outils de la psychologie des organisations. Deux parcours à orientation professionnelle sont proposés : un parcours en apprentissage et un parcours professionnel classique dont la présence se justifie par la limite d'âge posée pour l'apprentissage.

- Appréciation :

La spécialité a une identité forte qui tient à la combinaison d'une connaissance approfondie du droit social et de savoirs extra-juridiques (GRH, psychologie du travail) permettant une bonne compréhension du fonctionnement des entreprises et des relations qui se nouent en son sein. Le contenu des enseignements est en parfaite adéquation avec l'objectif de la formation qui est de former des juristes d'entreprise spécialisés en droit social. L'orientation professionnelle de la spécialité est fortement marquée avec une facilitation de l'alternance dans les deux parcours offerts. Inhérente au parcours apprentissage, l'alternance est également encouragée dans le parcours professionnel via un contrat de professionnalisation ou un stage à mi-temps (deux jours en entreprise, trois jours à l'université) avant une période à temps complet d'une durée minimum de deux mois. La spécificité du parcours apprentissage n'en est pas moins prise en compte avec un enseignement spécifique, un temps de retour d'expérience et du tutorat qui ne sont pas proposés dans le parcours professionnel.

L'effectif de la formation est stable (entre 25 et 30 étudiants) avec un nombre significatif d'étudiants ne venant pas du M1 correspondant. La répartition par parcours montre le dynamisme de la filière apprentissage en constante progression depuis 2007/2008. En 2010/2011, les 27 étudiants de la formation étaient en apprentissage et en 2011/2012, 27 étudiants sur les 29 inscrits relevaient de ce parcours. A noter qu'une indication du nombre de dossiers de candidature déposés aurait permis de mieux apprécier l'attractivité de la formation.

Les résultats obtenus en matière d'insertion professionnelle sont bons, voire très bons puisqu'ils attestent d'un taux d'insertion professionnelle moyen de 82,65 % dont 67,35 % en CDI. En moyenne, 9,18 % des étudiants ont poursuivi leurs études en se réorientant vers la profession d'avocat, ce qui place le taux de recherche d'emploi à un niveau moyen plutôt bas.

- Points forts :

- Projet pédagogique cohérent au regard des objectifs fixés.
- Alternance qui facilite l'insertion professionnelle.
- Bon taux d'insertion professionnelle.
- Fort adossement aux milieux professionnels.

- Points faibles :

- Faiblesse du soutien administratif.
- Imprécision des conditions d'évaluation des étudiants.





## Recommandations pour l'établissement

Le soutien administratif apporté à la spécialité mériterait d'être renforcé. Les conditions d'évaluation des étudiants devraient être mieux précisées.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Droit social et relations professionnelles

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Orientée recherche, la spécialité *Droit social et relations professionnelles* vise à permettre un meilleur accès à l'intelligence théorique des règles, institutions et pratiques ayant trait à l'emploi et aux formes de travail, aux conditions de travail et de rémunération, aux formes d'organisation et d'actions collectives, et à la compréhension pratique leur fonctionnement. Elle tend à permettre l'acquisition de toutes les connaissances nécessaires aux différents métiers ouverts aux juristes spécialisés dans le domaine des rapports de travail et des relations professionnelles.

Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, elle se voit dotée d'un nouveau parcours exclusivement réservé au public de formation continue afin de pouvoir tenir compte des contraintes d'organisation liées à ce public spécifique. Ce nouveau parcours intitulé *Droit du travail et de la protection sociale* prend place au côté du parcours recherche dont l'intitulé devient *Etudes approfondies en droit du travail et des relations professionnelles*.

- Appréciation :

La spécialité *Droit social et relations professionnelles* est clairement orientée recherche, ce qui lui confère son identité. Elle offre une véritable initiation à la recherche avec un accompagnement méthodologique de haut niveau assuré par une équipe pédagogique reconnue et l'adossement à un laboratoire spécialisé dans le champ de la formation. La création d'un parcours spécifique formation continue répond par ailleurs à un besoin bien identifié dont les spécificités ont été analysées et prises en compte. Il complète utilement l'offre de formation en droit social de l'établissement et son rattachement à cette spécialité est justifié au regard tant de la cohérence des champs couverts par la formation que de la place faite à la méthodologie de la recherche.

L'effectif de la formation est stable : entre 30 et 41 étudiants. L'accueil d'étudiants venant d'autres universités est mentionné dans le dossier comme fréquent, mais aucune donnée chiffrée n'est indiquée. Il est dommage que le nombre de dossiers de candidature déposés n'ait pas été mentionné, ce qui aurait permis de mieux apprécier l'attractivité de la formation. Les résultats en matière d'insertion professionnelle sont bons puisque le taux approche les 90 % sur la période considérée. La poursuite d'études en doctorat concerne tous les ans, trois à cinq doctorants avec huit contrats doctoraux conclus sur les quatre années couvertes par l'enquête. Elle peut être considérée comme satisfaisante au regard des exigences d'un tel parcours, même si ramenée à l'effectif de la formation, elle ne concerne qu'une minorité de diplômés.

- Points forts :

- Le contenu de la formation qui assure un équilibre entre les enseignements fondamentaux et la méthodologie de la recherche juridique.
- La prise en compte des besoins spécifiques des différents publics de formation.
- La solidité de l'équipe pédagogique.
- L'adossement sur un laboratoire spécialisé.
- Les bons résultats en matière d'insertion professionnelle.

- Points faibles :

- Faiblesse du soutien administratif au regard de l'objectif de création d'un parcours spécifique formation continue.
- Imprécision des conditions d'évaluation des étudiants.



## Recommandations pour l'établissement

Le soutien administratif apporté à la spécialité mériterait d'être renforcé, surtout avec la création du nouveau parcours de formation continue.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

**Responsable de la formation :**

**NOM Prénom**

**Antoine LYON-CAEN**

**Email**

[Antoine.lyon-caen@u-paris10.fr](mailto:Antoine.lyon-caen@u-paris10.fr)

**I/ Observations relatives à la MENTION**

**1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »**

**Appréciation globale**

Satisfaits en tous points de l'évaluation, nous n'avons aucune observation particulière à livrer.

**Points forts**

Les points forts de notre diplôme nous semblent avoir été bien perçus.

**Points faibles**

Comme nous y sommes invités nous précisons l'évaluation des enseignements en M1 : chaque année dans deux enseignements de droit social et un enseignement transversal un questionnaire est distribué à tous les étudiants et fait l'objet d'une exploitation systématique pour dessiner les évolutions possibles.

**2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ÉTABLISSEMENT »**

La recommandation d'un soutien administratif renforcé est pertinente ; elle répond à nos besoins clairement identifiés. Nous avons entrepris des démarches auprès de l'établissement pour qu'il y soit donné suite.

**II/ Observations relatives à la SPECIALITE 1**

**Intitulé**

**Droit de la protection sociale et de la santé**

**1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »**

**Appréciation globale**

Satisfaits en tous points de l'évaluation, nous n'avons aucune observation particulière à livrer.

**Points forts**

Les points forts de notre spécialité nous semblent avoir été bien perçus

**Points faibles**

Nous allons renforcer le suivi de la poursuite en doctorat.  
Les modalités d'évaluation tels qu'indiqués au point 11 sont les suivantes :  
2 épreuves écrites de 5 heures dans chacun des cours fondamentaux obligatoires. L'admissibilité au diplôme nécessite d'obtenir une moyenne de 10/20 pour ces deux matières.  
Les autres enseignements sont évalués sous forme de contrôle continu donnant lieu à épreuves écrites ou orales ou à remise de dossiers écrits.  
Un mémoire de recherche, d'apprentissage ou de stage est rendu à la fin de la formation et donne lieu à une soutenance.

**2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »**

La recommandation d'un soutien administratif renforcé est pertinente ; elle répond à nos besoins clairement identifiés. Nous avons entrepris des démarches auprès de l'établissement pour qu'il y soit donné suite.

**II/ Observations relatives à la SPECIALITE 2**

<b>Intitulé</b>	Droit social et gestion des ressources humaines
-----------------	---

**1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHESE DE L'EVALUATION »**

<b>Appréciation globale</b>	Satisfaits en tous points de l'évaluation, nous n'avons aucune observation particulière à livrer.
-----------------------------	---

<b>Points forts</b>	Les points forts de notre spécialité nous semblent avoir été bien perçus
---------------------	--

<b>Points faibles</b>	Les modalités d'évaluation tels qu'indiqués au point 11 sont les suivantes :
-----------------------	--

Chacun des deux cours fondamentaux obligatoires donne lieu à une épreuve écrite de 5 heures. Pour être admis l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne dans les épreuves écrites. Les séminaires obligatoires comme chacun des autres séminaires donnent lieu à des travaux effectués dans le cadre de l'enseignement et peut prendre la forme soit d'une épreuve écrite finale ou d'un contrôle continu qui porte sur des exercices oraux et écrits.

L'assiduité est condition d'obtention du diplôme.

Dans la filière avec stage, le rapport de stage donne lieu à une soutenance devant deux membres de l'équipe de formation.

Dans la filière en apprentissage, le mémoire d'apprentissage est soutenu devant le tuteur universitaire et le maître d'apprentissage.

Deux sessions sont organisées par an. L'étudiant ne peut en principe se présenter qu'à deux sessions. Une troisième peut lui être accordée par l'équipe de formation à titre exceptionnel.

**2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »**

La recommandation d'un soutien administratif renforcé est pertinente ; elle répond à nos besoins clairement identifiés. Nous avons entrepris des démarches auprès de l'établissement pour qu'il y soit donné suite.

**II/ Observations relatives à la SPECIALITE 3**

<b>Intitulé</b>	Droit social et relations professionnelles
-----------------	--

**1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHESE DE L'EVALUATION »**

<b>Appréciation globale</b>	Satisfaits en tous points de l'évaluation, nous n'avons aucune observation particulière à livrer.
-----------------------------	---

<b>Points forts</b>	Les points forts de notre spécialité nous semblent avoir été bien perçus
---------------------	--

<b>Points faibles</b>	<p>Les modalités d'évaluation tels qu'indiqués au point 11 sont les suivantes :</p> <p>2 épreuves écrites de 5 heures dans chacun des cours fondamentaux obligatoires. L'admissibilité au diplôme nécessite d'obtenir une moyenne de 10/20 pour ces deux matières.</p> <p>Les autres enseignements sont évalués sous forme de contrôle continu donnant lieu à épreuves écrites ou orales ou à remise de dossiers écrits.</p> <p>Un mémoire de recherche donne lieu à une soutenance devant un jury de deux membres.</p> <p>A l'issue de la soutenance, le candidat est invité par le jury à présenter une question d'ordre général entrant dans la spécialité de manière à ce qu'il démontre sa maîtrise des savoirs correspondants.</p>
<b>2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »</b>	
<p>La recommandation d'un soutien administratif renforcé est pertinente ; elle répond à nos besoins clairement identifiés. Nous avons entrepris des démarches auprès de l'établissement pour qu'il y soit donné suite.</p>	

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université ( <http://ove.u-paris10.fr/> ), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
**M. Jean-François Balaudé**

